

RENTRÉE SCOLAIRE 2022

INSCRIPTION EN CLASSE PRÉPARATOIRE 1^{ère} ANNÉE

Madame, Monsieur,

Vous avez **validé votre admission en classe préparatoire** sur le site ParcoursSup.

Si votre choix est **définitif**, vous devez télécharger le dossier d'inscription au lycée Charlemagne sur le site <http://lycee-charlemagne.fr/cpge/plus1.php> et le retourner dûment complété - **uniquement par voie postale (ne pas envoyer le dossier en recommandé)**- au secrétariat CPGE filière : MPSI ou PCSI dès que possible.

COMPOSITION DU DOSSIER :

À insérer dans une pochette plastique transparente au format A4

- Fiche choix de langues
- Autorisation de sortie et de déplacement pour les élèves mineurs - Autorisation de prise de vue pour tous les élèves.
- Fiche infirmerie (Joindre tout document nécessaire sous pli confidentiel)
- Fiche dossier médical numérique ESCULAPE
- Fiche demande de dossier médical scolaire
- Photocopie de votre certificat JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ou JAPD (Journée de participation à l'Appel de Préparation à la Défense).
- POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS:** Photocopie de la carte de séjour **et** un extrait d'acte de naissance (l'original datant de moins de 3 mois).
- POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS:** Copie de l'avis conditionnel d'attribution de bourse.
- Photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre de terminale.
- 2 photos :
 - 1 photo à coller par vos soins sur la fiche infirmerie
 - 1 photo avec votre nom, prénom et classe (MPSI ou PCSI) au verso

Contribution volontaire :

- Un chèque d'un montant à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL) du lycée Charlemagne (facultatif).
- Un chèque d'un montant libre à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Charlemagne (facultatif)

La date de rentrée sera indiquée sur le site de l'établissement

Vous devez vous présenter avec les pièces ci-dessous énumérées et les apporter au secrétariat de la scolarité rapidement :

- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2022-2023
- Certificat de sortie de votre établissement (EXEAT)

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET DE SORTIE POUR LES ÉLÈVES MINEURS

Je soussigné(e), M. responsable légal de

l'élève

en classe de déclare l'autoriser :

- à se déplacer librement pour rejoindre le lieu d'activités scolaires, éducatives, sportives ou de sortie pédagogique qui lui sera désigné par le professeur, notamment lors des TPE ou de l'accompagnement personnalisé ;
- à sortir librement de l'établissement en cas d'absence d'un professeur.

Date :
l'élève :

Signature des responsables légaux de

Je soussigné(e), M.
responsable légal de l'élève **OU** l'élève majeur

Nom :
Prénom :
Date de naissance :

autorise

n'autorise pas

l'établissement à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même (dans le cas d'élève majeur) :

- ✓ lors des photos de début d'année (prise de vue collective et individuelle)
- ✓ lors des activités pédagogiques, éducatives et ludiques organisées par le lycée.

J'autorise en outre le lycée à utiliser ces photos à des fins non commerciales dans le cadre de la communication de l'établissement (le site internet, l'écran multimédia, un journal interne etc), dans les actions de valorisation et de promotion des activités de l'établissement (exposition, plaquette souvenir de voyage, carte de vœux etc) et pour des raisons de fonctionnement pédagogique (« trombinoscope » remis aux enseignants par exemple). Les images produites ne peuvent être cédées à un tiers sans l'autorisation expresse des responsables légaux ou de l'élève majeur.

Cette utilisation est soumise au respect des lois sur l'utilisation des images, notamment les règles de respect de la personne et de sa vie privée.

Toute utilisation dans un cadre non énoncé précédemment serait soumise à une autorisation explicite des responsables légaux ou de l'élève majeur.

Cette autorisation est concédée à titre gratuit et sa durée est illimitée.

Aucune prise de vue, ni aucune vidéo ne peut impliquer l'obligation d'acheter un produit quelconque.

Date :

Signature des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur :



LYCÉE

CHARLEMAGNE

14, rue Charlemagne
75004 Paris

téléphone 01 53 01 98 30
fax 01 42 72 78 18

www.lycee-charlemagne.fr

CPGE

Enseignements langues vivantes au Lycée Charlemagne :

Nom Prénom :

Classe (MPSI ou PCSI) :

Choix des langues :

LV1 (obligatoire) :

ANGLAIS / ALLEMAND / ESPAGNOL (entourer votre choix)

LV2* (facultative) :

ANGLAIS / ALLEMAND / ESPAGNOL (entourer votre choix)

* La LV2 reste optionnelle.

Toutefois si vous décidez de suivre cet enseignement. Il reste valable pour toute l'année scolaire.

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL SCOLAIRE
RENTREE 2022-2023**

La loi n° 202-303 du 04 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient ou de son représentant légal. La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document qui suit, et de le signer. Il sera transmis au médecin scolaire du collège ou du lycée de votre enfant afin qu'il fasse la demande de transmission au médecin de l'établissement d'origine.

NOM DE L'ELEVE _____ Prénom _____

Date de naissance : ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _____ à _____

Etablissement où l'élève est inscrit
en 2021-2022

Etablissement où l'élève était inscrit
en 2021-2022

.....
.....
.....
.....

Nom de l'établissement

Classe _____

n° _____ rue _____

Code postal _____

VILLE _____

Je soussigné(e) _____, responsable légal autorise le transfert du dossier médical scolaire de mon enfant au service médical de son nouvel établissement scolaire où il est inscrit en 2021/2022

Date :

Signature :

Date de la réponse _____

Dossier complet Dossier incomplet Dossier absent Elève non inscrit

Nom du médecin, cachet de l'établissement



Document à faire signer dès la rentrée en grande section par les familles ou lors de toute ouverture de dossier à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

L'application Esculape permet au médecin de l'éducation nationale de saisir, dans un dossier numérique protégé, les éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, comme cela avait lieu auparavant dans le dossier papier, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les informations recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission.

Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans des conditions hautement sécurisées.

Cette application informatique du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous pouvez accéder à toutes les informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez sur demande écrite auprès du médecin conseiller technique départemental et en obtenir communication comme prévu dans la **loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant entre professionnels de santé est soumise à ce principe.

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

J'accepte

Je refuse

que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge

Lu et approuvé par :

(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève :

Date :

Signature(s)

FICHE D'INFIRMERIE

2022-2023

Photo

Nom : Prénom :

Classe : Numéro de sécurité sociale :

Date du dernier rappel anti tétanique :

Maladie(s) dont souffre l'élève ou difficultés particulières :

.....

Aménagements potentiels :

.....

Traitement :

.....

Allergie (s) :

.....

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié de la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ? Oui Non

Souhaitez-vous le renouveler cette année ? Oui Non

Votre enfant a-t-il une reconnaissance auprès de la maison départementale du handicap (MDPH) ? Oui Non

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital sans être accompagné de sa famille.

Signature des parents ou du responsable légal :

- DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement
- JOINDRE LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière

Lycée Charlemagne
14 rue Charlemagne
75004 PARIS
01 53 01 98 30

SERVICE RESTAURATION

Fonctionnement de la demi-pension

Le service de cantine fonctionne sous forme de self du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

Chaque demi-pensionnaire dispose d'un badge nominatif et numéroté, Ce badge est remis gratuitement à tout nouvel élève. En cas de perte ou de dégradation, l'élève devra racheter un nouveau badge au prix de 5 € et se munir à cet effet d'une photo.

Tarifification

A compter de septembre 2019, le prix du repas facturé (fixé par la Région) varie entre 1,54 € et 4,09 € au ticket selon le tableau suivant :

	A	B	C	D	E
Tranche QF	T 183	T 3Δ3	T 518	T 689	T 874
Tarifs au ticket	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €
	F	G	H	I	J
	T 1078	T 1333	T 1689	T 2388	> 2388
	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €

Dans la mesure où la facturation des repas se fait à la prestation, l'accès au self sera systématiquement refusé à tout élève ayant un solde insuffisant sur son compte. Le rechargement du compte s'effectue avant que le crédit de l'élève soit nul.

Le **règlement** s'effectue :

Soit par **internet** (identifiant et mot de passe transmis par mail)

Soit par **chèque** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Charlemagne à déposer dans la boîte aux lettres située devant le bureau de l'intendance

Soit en **espèces** à apporter au service intendance.

Aides sociales

En cas de difficulté financière, les familles peuvent solliciter une aide du Fonds Social ou de la caisse de solidarité en venant retirer un dossier à l'Intendance. Le dossier complet sera examiné en commission qui se réunit 3 fois par an. Ces aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles. En attendant le résultat de la commission, les frais de restauration devront être pris en charge par la famille.

Les élèves boursiers percevront leur bourse 3 fois par an : en décembre, en avril et en juillet.

Pièces à fournir

Selon votre situation, attestation de restauration scolaire (imprimé Région/CAF) ou attestation de paiement de la CAF mentionnant le quotient familial de la CAF et le nom de l'enfant ou imprimé issu de la calculatrice de la région accompagné des copies du dernier avis d'imposition et du livret de famille (cf. notice Equitables).

1 photo d'identité

Un moyen moderne et sûr de paiement

Le suivi des repas pris par votre enfant

➤ Rendez-vous sur le site internet de la Cité Scolaire CHARLEMAGNE via le lien :

<http://www.lycee-charlemagne.fr/index.php>

➤ Sur la page d'accueil, cliquez sur le logo du paiement en ligne de la demi-pension :



➤ Renseignez vos identifiant et mot de passe reçus par mail

➤ Bienvenue sur votre **Espace Famille**

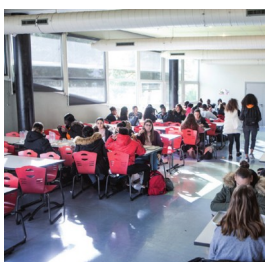
A screenshot of a web browser displaying the 'Espace famille - Cité scolaire CHARLEMAGNE' website. The page features a navigation bar with 'Accueil', 'Créditer', 'Opérations financières', 'Consommations', and 'Informations'. A 'Connecté sous' section shows the user's name 'MUSIS JACQUELINE (TARIF A)' and a balance of 'Solde au 06/06/2019 : 3,34 €'. A 'Menu principal' section lists options like 'Créditer un compte', 'Mes opérations financières', 'Mes consommations', 'Mes informations', 'Historique de connexion', and 'Aide'. The footer includes the 'aisee' logo and copyright information for 2019.

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

Mode d'emploi



Un repas complet et équilibré
accessible à tous les élèves



...à un tarif juste
adapté à vos ressources

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE



Transmettez au lycée votre attestation de quotient familial (voir la démarche dans la rubrique « Comment vous procurer l'attestation de quotient familial à remettre au lycée ? ». L'attestation est valable pour l'année scolaire.

NOU

La Région poursuit la modernisation des attestations de quotient familial qui sont désormais téléchargeables en ligne, sur son site, pour tous les usagers des lycées publics, allocataires ou non de la CAF.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TA

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,09 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance la différence entre le **coût** repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 %).
- Ci-dessous le prix du repas que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50€	≤ 549,00€	≤ 732,00€	A ≤ 183€	0,50€	0,20€	de 95 % à 98 %
≤ 882,50€	≤ 1 059,00€	≤ 1 412,00€	B ≤ 353€	1,74€	1,44€	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00€	≤ 1 554,00€	≤ 2 072,00€	C ≤ 518€	1,94€	1,64€	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50€	≤ 2 067,00€	≤ 2 756,00€	D ≤ 689€	2,15€	1,85€	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00€	≤ 2 622,00€	≤ 3 496,00€	E ≤ 874€	2,35€	2,05€	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00€	≤ 3 234,00€	≤ 4 312,00€	F ≤ 1 078€	2,56€	2,26€	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50€	≤ 3 999,00€	≤ 5 332,00€	G ≤ 1 333€	2,76€	2,46€	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50€	≤ 5 067,00€	≤ 6 756,00€	H ≤ 1 689€	3,07€	2,77€	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00€	≤ 7 164,00€	≤ 9 552,00€	I ≤ 2 388€	3,58€	3,28€	de 60 % à 64 %
> 5 970,00€	> 7 164,00€	> 9 552,00€	J > 2 388€	4,09€	3,79€	de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
 ** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT VOUS PROCURER L'ATTESTATION

Vous êtes allocataire Caf :

Procurez-vous l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (des bornes sur www.caf.fr)
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte
- sur smartphone : Caf - mon compte
- sur la calculatrice de la Région Île-de-France disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une calculatrice accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation : www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives obligatoires suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit **4,09 €** par ticket ou **3,79 €** pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

« Programme Français-Philosophie rentrée 2022 »

Chers élèves de MPSI, PCSI, MP/MP*, PC/PC*

En septembre 2022 nous aurons le plaisir de vous accueillir au lycée Charlemagne.

Quelle que soit votre classe vous trouverez sur le site du lycée, onglet Classes Préparatoires, « Programme Français-Philosophie rentrée 2022 », 1 document qui vous est destiné. Le travail précisé dans ce document n'est pas facultatif et est à faire pour le 1^{er} cours de Français-Philosophie. Vous penserez également pour ce 1^{er} cours à apporter les 3 livres au programme dans les éditions recommandées par les professeurs.

N'attendez pas, lisez !